



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 23.04.2024

Publications supplémentaires: KABGE 23.04.2024

Visible par le public jusqu'au: 23.04.2029

Numéro de publication: KK02-0000040432

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Publication de faillite/appeal aux créanciers ALSHIMY SWISS SÀRL

Débiteurs:

ALSHIMY SWISS SÀRL

CHE-365.216.239

Rue du Cendrier 24

1201 Genève

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 14.12.2023

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 24.05.2024

Point de contact:

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 1 + 41 22 3888901

F20240096

But :

commercialisation en sous traitance de produits nanotechnologiques dans le secteur du nautisme, de l'aviation civile et de l'automobile, et toutes opérations de recherche, de fabrication et commercialisation s'y rapportant et achat de bureaux, bâtiments et immobiliers professionnels (cf. statuts pour but complet).